

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 21993 Numéro SIREN : 888 969 193 Nom ou dénomination : 2Pace

Ce dépôt a été enregistré le 16/06/2023 sous le numéro de dépôt 33783

SAS 2PACE
3 Rue Buzelin
75018 – PARIS 18
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2022

SOFINOR CHERBOURG
195 rue des Ajoncs
50110 Cherbourg-en-Cotentin

SOFINOR CAEN OUEST
10 rue JL Cartigny
Quartier Koenig
14760 Bretteville-sur-Odon

SOFINOR CONDÉ-EN-NORMANDIE
4 rue Dumont-d'Urville
14110 Condé-en-Normandie

SOFINOR CAEN CENTRE
4 Bd Georges Pompidou
Immeuble Le Silicon Valley
14000 Caen

SOFINOR MONTEBOURG
1 rue du Mont Castre
50310 Montebourg

SOFINOR CARENTAN
ZA Le Mingrelin
50500 St-Hilaire-Petitville

SOFINOR GRANVILLE
7 avenue Maréchal Leclerc
50400 Granville

SOFINOR EVREUX
60 rue Clément Ader
27000 Evreux

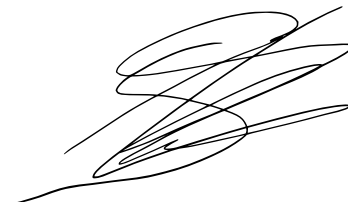
SOFINOR BERNAY
1717 route de Broglie
27300 Bernay

SOFINOR BRIONNE
4 place Lorraine
27800 Brionne

SOFINOR NOYON
63 bis Bd Carnot
60400 NOYON

SOFINOR HARFLEUR
8 Av Cantipou
76700 HARFLEUR

certifiés conformes par le président





2PACE

3 RUE BUZELIN

75018 PARIS 18

SIREN : 888.969.193

Statut juridique : SAS

N° TVA : FR 67 888969193

Comptes annuels 2022

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

SOFINOR EVREUX

Sarl au capital de 150000 Euros - SIREN 823090782

Raison Sociale : SOFINOR EVREUX - Siège Social : 60 rue Clément ADER 27000 EVREUX

Tél : 02 32 39 26 75

Sommaire

Attestation de l'expert comptable	3
Bilan	4
Compte de résultat	7
Détails des comptes	10
Bilan détaillé – Actif	11
Bilan détaillé – Passif	12
Compte de résultat détaillé	13
Soldes intermédiaires de gestion	15
SIG synthétiques	16
Annexes	17
Préambule	18
Principes et méthodes comptables	19
Informations complémentaires	20
Liasse fiscale	24

Attestation de l'expert comptable

Attestation sans réserves

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de la société 2PACE relatifs à l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Et conformément à nos accords et aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par les normes de présentation définies par l'Ordre des experts comptables.

A la date de nos travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

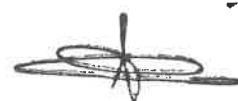
Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 1 335 673,69 €
- Chiffre d'affaires : 3 355 893,61 €
- Résultat net comptable : 405 672,22 €

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et sincérité au sens de l'Article 2 de l'Ordonnance du 19 Septembre 1945.

Fait à EVREUX le 31/05/2023.

Sébastien HOUTTEVILLE,
Expert-Comptable



Bilan

Bilan actif

		31/12/2022		31/12/2021
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)			
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais d'établissement			
	Frais de recherche et de développement			
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires			
	Fonds commercial			
	Autres immobilisations incorporelles			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Terrains			
	Constructions			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			
	Autres immobilisations corporelles			
	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			
ACTIF CIRCULANT	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
	Participations			
	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	4 200	4 200	
	TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	4 200	4 200	
	STOCKS ET EN-COURS			
	Matières premières et autres approvisionnements			
	En-cours de production (biens et services)			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises			
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	CRÉANCES			
	Créances clients et comptes rattachés (ventes ou prestations de services)	655 157	655 157	245 974
	Autres créances	115 315	115 315	47 224
	Capital souscrit appelé non versé			
	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT			
	Actions propres			
	Autres titres			
	INSTRUMENTS DE TRÉSORERIE			
	DISPONIBILITÉS	561 002	561 002	385 734
	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE			7 946
	TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	1 331 474	1 331 474	686 877
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)			
	Primes de remboursement des obligations (V)			
	Écarts de conversion actif (VI)			
	TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	1 335 674	1 335 674	686 877

Bilan passif

		31/12/2022	31/12/2021
		Net	Net
CAPITAUX PROPRES	Capital	50 000	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Écarts de réévaluation		
	Écarts d'équivalence		
	RÉSERVES		
	Réserve légale	5 000	878
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Réserves indisponibles		
	Autres réserves		
AUTRES FONDS PROPRES	Report à nouveau	139 416	16 680
	Résultat de l'exercice	405 672	246 859
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	600 088	314 416
PROV.	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)			
PROV.	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)			
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	124 909	46 422
	Dettes fiscales et sociales	607 524	325 995
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	3 152	43
	Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)		735 585	372 461
Écarts de conversion passif (IV)			
TOTAL PASSIF (I+I BIS+II+III+IV)		1 335 674	686 877

Détails des comptes

Bilan détaillé – Actif

	31/12/2022 (12 mois)	31/12/2021 (12 mois)	Variation	
	Solde net	Solde net	En valeur (€)	Relative (%)
Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Autres immobilisations financières	4 200,00		4 200,00	
2750000000 - Dépôts et cautionnements versés	4 200,00		4 200,00	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	4 200,00		4 200,00	
ACTIF CIRCULANT				
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés (ventes ou prestations de services)	655 156,55	245 973,89	409 182,66	+167%
4110000000 - Clients	655 156,55	245 973,89	409 182,66	+167%
Autres créances	115 315,15	47 223,63	68 091,52	+145%
4010000000 - Fournisseurs	694,45		694,45	
4371000000 - Titres restaurant		490,25	-490,25	-100%
4374000000 - Cotisations Mutuelle		85,00	-85,00	-100%
4440000000 - Etat - Impôts sur les bénéfices	102 767,00	41 868,00	60 899,00	+146%
4456400000 - TVA déductible sur encaissements	8 332,57	4 431,49	3 901,08	+89%
4456600000 - TVA déductible sur autres biens et services	3 333,73	331,06	3 002,67	+907%
4458600000 - Taxes sur le chiffre d'affaires sur factures non parvenues	187,40	17,83	169,57	+952%
DISPONIBILITÉS				
Disponibilités	561 001,99	385 733,83	175 268,16	+46%
5121001000 - Qonto - 12pace-9502-bank-account-1	561 001,99	300 570,83	260 431,16	+87%
5121002000 - Qonto - 2pace-9502-bank-account-5		85 163,00	-85 163,00	-100%
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE				
Charges constatées d'avance		7 945,60	-7 945,60	-100%
4860000000 - Charges constatées d'avance		7 945,60	-7 945,60	-100%
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	1 331 473,69	686 876,95	644 596,74	+94%
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Écarts de conversion Actif (V)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V)	1 335 673,69	686 876,95	648 796,74	+95%

Bilan détaillé — Passif

	31/12/2022 (12 mois)	31/12/2021 (12 mois)	Variation	
	Solde net	Solde net	En valeur (€)	Relative (%)
CAPITAUX PROPRES				
Capital	50 000,00	50 000,00		
1013000000 - Capital souscrit - appelé, versé	50 000,00	50 000,00		
RÉSERVES				
Réserve légale	5 000,00	877,87	4 122,13	+470%
1061000000 - Réserve légale	5 000,00	877,87	4 122,13	+470%
REPORT À NOUVEAU				
Report à nouveau	139 416,23	16 679,55	122 736,68	+736%
1100000000 - Report à nouveau - solde créditeur	139 416,23	16 679,55	122 736,68	+736%
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	405 672,22	246 858,81	158 813,41	+65%
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	600 088,45	314 416,23	285 672,22	+91%
AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)				
PROVISIONS (II)				
DETTES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	124 909,11	46 422,33	78 486,78	+170%
4010000000 - Fournisseurs	79 720,71	37 275,34	42 445,37	+114%
4081000000 - Fournisseurs Factures non parvenues	45 188,40	9 146,99	36 041,41	+395%
Dettes fiscales et sociales	607 524,03	325 995,09	281 528,94	+87%
4282000000 - Dettes provisionnées pour congés à payer	56 996,42	19 921,38	37 075,04	+187%
4284000000 - Dettes provisionnées pour participation des salariés aux résultats	199 457,83	55 956,00	143 501,83	+257%
4310000000 - Sécurité sociale	60 512,40	19 474,38	41 038,02	+211%
4372000000 - Cotisation Agirc	19 589,91	7 061,81	12 528,10	+178%
4373000000 - Prévoyance	2 702,65	1 066,02	1 636,63	+154%
4374000000 - Cotisations Mutuelle	4 564,50		4 564,50	
4382000000 - Charges sociales sur congés à payer	22 798,57	7 968,96	14 829,61	+187%
4386000000 - Autres charges à payer	1 172,63	22 606,74	-21 434,11	-95%
4421000000 - Prélèvements à la source (Impôt sur le revenu)	8 774,07	4 612,15	4 161,92	+91%
4455100000 - TVA à décaisser	123 279,00	143 531,00	-20 252,00	-15%
4456000000 - Taxes sur le chiffre d'affaires déductibles	46,00		46,00	
4457400000 - TVA collectée sur encaissements	100 380,05	43 095,65	57 284,40	+133%
4486000000 - Charges à payer	7 250,00	701,00	6 549,00	+935%
Autres dettes	3 152,10	43,30	3 108,80	+7180%
4671000000 - Autres comptes débiteurs/créditeurs	3 152,10	43,30	3 108,80	+7180%
TOTAL DETTES (III)	735 585,24	372 460,72	363 124,52	+98%
Écarts de conversion passif (IV)				
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	1 335 673,69	686 876,95	648 796,74	+95%

Compte de résultat détaillé

	31/12/2022 (12 mois)	31/12/2021 (12 mois)	Variation	
	Solde net	Solde net	En valeur (€)	Relative (%)
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Production vendue (biens et services)	3 355 893,61	1 023 981,24	2 331 912,37	+228%
7060000000 - Prestations de services	3 353 958,73	1 023 981,24	2 329 977,49	+228%
7088000000 - Autres produits d'activités annexes - cessions d'approvisionnements	1 934,88		1 934,88	
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	3 355 893,61	1 023 981,24	2 331 912,37	+228%
Subventions d'exploitation		17 333,16	-17 333,16	-100%
7400000000 - Subventions d'exploitation		17 333,16	-17 333,16	-100%
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	20 394,11	36 896,60	-16 502,49	-45%
7910000000 - Transferts de charges d'exploitation	20 394,11	36 896,60	-16 502,49	-45%
Autres produits	934,94	169,27	765,67	+453%
7560000000 - Gains de change sur créances et dettes commerciales	17,84	4,04	13,80	+342%
7580000000 - Produits divers de gestion courante	917,10	165,23	751,87	+456%
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	3 377 222,66	1 078 380,27	2 298 842,39	+214%
CHARGES D'EXPLOITATION				
Autres charges	1 561,99	174,36	1 387,63	+796%
6511000000 - Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels	14,18	84,03	-69,85	-84%
6560000000 - Pertes de change sur créances et dettes commerciales	233,68	2,64	231,04	+8752%
6580000000 - Charges diverses de gestion courante	1 314,13	87,69	1 226,44	+1399%
Autres achats et charges externes	1 054 459,02	217 627,17	836 831,85	+385%
6040000000 - Achats d'études et prestations de services	372 947,59	47 089,14	325 858,45	+693%
6062000000 - Fournitures non stockables (carburant)	3 041,65	1 172,80	1 868,85	+160%
6063000000 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	11 108,82	1 295,00	9 813,82	+758%
6064000000 - Fournitures administratives		1 474,33	-1 474,33	-100%
6120010000 - Redevance Bnp Leasing ordinateur	10 886,90	7 827,78	3 059,12	+40%
6132000000 - Locations immobilières	76 717,03	29 223,89	47 493,14	+163%
6135000000 - Locations moins de 6 mois		184,00	-184,00	-100%
6135001000 - Location Payfit(saas)	8 349,47	3 452,53	4 896,94	+142%
6135002000 - Location logiciels	26 395,67	3 181,06	23 214,61	+730%
6135003000 - Location véhicules	7 008,23	4 989,60	2 018,63	+41%
6135004000 - Location Téléphones	10 886,10	1 055,85	9 830,25	+932%
6135005000 - Salesforce	26 133,04	27 229,54	-1 096,50	-5%
6155000000 - Entretien et réparations sur biens mobiliers	301,84	28,00	273,84	+978%
6160000000 - Primes d'assurances	2 392,12	787,12	1 605,00	+204%
6185000000 - Frais de colloques, séminaires, conférences	17 715,89	16 020,83	1 695,06	+11%
6211000000 - Personnel intérimaire	179 264,09		179 264,09	
6226000000 - Honoraires	7 943,10		7 943,10	
6226100000 - Honoraires comptables	10 341,14	2 703,20	7 637,94	+283%
6226200000 - Honoraires juridiques	7 200,00	11 900,00	-4 700,00	-40%
6227000000 - Frais d'actes et de contentieux	2 170,19	2 972,19	-802,00	-27%
6228800000 - Frais mandataires	75 991,34	13 808,35	62 182,99	+451%
6230000000 - Publicité, publications, relations publiques	1 500,00		1 500,00	
6231000000 - Annonces et insertions	1 060,32	348,51	711,81	+205%
6234000000 - Cadeaux à la clientèle	9 471,05	2 567,31	6 903,74	+269%
6238000000 - Divers - pourboires, don courant	6,00		6,00	
6251000000 - Voyages et déplacements	61 973,53	8 877,56	53 095,97	+599%
6252000000 - Notes de frais	30 528,85	15 454,25	15 074,60	+98%
6256000000 - Missions	15 033,68	9 974,98	5 058,70	+51%

	31/12/2022 (12 mois)	31/12/2021 (12 mois)	Variation	
	Solde net	Solde net	En valeur (€)	Relative (%)
6257000000 - Réceptions	6 205,83	3 673,25	2 532,58	+69%
6261000000 - Frais postaux	36,46	15,54	20,92	+135%
6262000000 - Téléphone et internet	68,68		68,68	
6270000000 - Services bancaires et assimilés	996,44	320,56	675,88	+211%
6284000000 - Frais de recrutement de personnel	63 917,00		63 917,00	
6288000000 - Autres charges extérieures diverses	6 866,97		6 866,97	
Salaires et traitements	1 426 944,60	458 973,26	967 971,34	+211%
6411000000 - Salaires, appointements	1 062 705,28	350 713,38	711 991,90	+204%
6412000000 - Congés payés	41 397,13	18 415,18	22 981,95	+125%
6413000000 - Primes et gratifications	15 223,79	22 326,62	-7 102,83	-32%
6414000000 - Indemnités et avantages divers	36 064,41	8 135,48	27 928,93	+344%
6417000000 - Avantages en nature	3 177,60		3 177,60	
6417100000 - Avantages en nature	-3 177,60		-3 177,60	
6419100000 - Excédents de cotisations de prévoyance et mutuelle à réintégrer	2 329,63		2 329,63	
6419110000 - Excédents de cotisations de prévoyance et mutuelle réintégrés	-2 329,63		-2 329,63	
6480000000 - Autres charges de personnel	11 284,20	3 426,60	7 857,60	+230%
6481000000 - Frais de crèche	60 529,20		60 529,20	
6484000000 - Intéressement	199 740,59	55 956,00	143 784,59	+257%
Charges sociales	452 571,20	167 625,78	284 945,42	+170%
6451000000 - Cotisations à l'Urssaf	289 960,98	84 362,39	205 598,59	+244%
6458000000 - Provision Charges sociales CP et RTT	-7 777,13	26 279,48	-34 056,61	-130%
6458200000 - Cotisations AGIRC-ARRCO	85 203,04	25 551,13	59 651,91	+234%
6458400000 - Cotisations prévoyance	10 792,72	3 812,79	6 979,93	+184%
6458500000 - Cotisations mutuelle	37 017,96	11 321,17	25 696,79	+227%
6470000000 - Autres charges sociales		2 145,00	-2 145,00	-100%
6475000000 - Médecine du travail, pharmacie	4 748,00	814,57	3 933,43	+483%
6476000000 - Tickets restaurants	27 949,80	10 739,25	17 210,55	+161%
6477000000 - Cadeaux salariés	4 675,83	2 600,00	2 075,83	+80%
Impôts, taxes, et versements assimilés	20 485,63	4 848,89	15 636,74	+323%
6312000000 - Taxe d'apprentissage	6 934,41	2 003,63	4 930,78	+247%
6313000000 - Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	5 886,22	1 694,26	4 191,96	+248%
6351100000 - Contribution économique territoriale	7 094,00	130,00	6 964,00	+5357%
6351400000 - Taxe sur les véhicules des sociétés	571,00	571,00		
6354000000 - Droits d'enregistrement et de timbre		450,00	-450,00	-100%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	2 956 022,44	849 249,46	2 106 772,98	+249%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	421 200,22	229 130,81	192 069,41	+84%
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)				
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)				
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I - II + III - IV + V - VI)	421 200,22	229 130,81	192 069,41	+84%
PRODUITS EXCEPTION.				
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)				
Sur opérations de gestion	33 539,00	10 540,00	22 999,00	+219%
6713000000 - Dons, libéralités	33 539,00	10 540,00	22 999,00	+219%
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	33 539,00	10 540,00	22 999,00	+219%
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-33 539,00	-10 540,00	-22 999,00	-219%
Impôts sur les bénéfices (X)	-18 011,00	-28 268,00	10 257,00	+37%
6950000000 - Impôts sur les bénéfices	102 266,00	56 487,00	45 779,00	+82%
6996000000 - CREDIT D'IMPOT FAMILLE	-30 264,00		-30 264,00	
6997000000 - Crédit d'impôt mécénat	-20 123,00	-6 324,00	-13 799,00	-219%
6998400000 - Crédit d'impôt innovation	-69 890,00	-78 431,00	8 541,00	+11%
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	3 377 222,66	1 078 380,27	2 298 842,39	+214%
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	2 971 550,44	831 521,46	2 140 028,98	+258%
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	405 672,22	246 858,81	158 813,41	+65%

Soldes intermédiaires de gestion

SIG synthétiques

	31/12/2022 (12 mois)		31/12/2021 (12 mois)		Variation	
	Solde net (€)	CA (%)	Solde net (€)	CA (%)	Variation (€)	Variation (%)
+ Ventes de marchandises		100		100		
- Coûts d'achat des marchandises vendues						
MARGE COMMERCIALE						
+ Production vendue	3 355 894	100	1 023 981	100	2 331 912	228
+ Production stockée ou destockage						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	3 355 894	100	1 023 981	100	2 331 912	228
- MP, approvisionnements consommés						
- Sous traitance directe						
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	3 355 894	100	1 023 981	100	2 331 912	228
- Autres achats	-387 098	-12	-51 031	-5	-336 067	659
- Charges externes	-667 361	-20	-166 596	-16	-500 765	301
VALEUR AJOUTÉE	2 301 435	69	806 354	79	1 495 081	185
+ Subventions d'exploitation			17 333	2	-17 333	-100
- Impôts, taxes et versements assimilés	-20 486	-1	-4 849		-15 637	322
- Charges de personnel	-1 879 516	-56	-626 599	-61	-1 252 917	200
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	401 433	12	192 239	19	209 194	109
+ Autres produits de gestion courante	935		169		766	452
+ Reprises amortis, provs, transferts de charges	20 394	1	36 897	4	-16 502	-45
- Dotations aux amortis et aux provs						
- Autres charges de gestion courante	-1 562		-174		-1 388	796
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	421 200	13	229 131	22	192 069	84
+ QP de résultat positif sur opérations en commun						
+ Produits financiers						
- QP de résultat négatif sur opérations en commun						
- Charges financières						
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	421 200	13	229 131	22	192 069	84
+ Produits exceptionnels						
- Charges exceptionnelles	-33 539	-1	-10 540	-1	-22 999	218
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-33 539	-1	-10 540	-1	-22 999	218
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices	18 011	1	28 268	3	-10 257	-36
RÉSULTAT NET	405 672	12	246 859	24	158 813	64

Annexes

Préambule	18
Principes et méthodes comptables	19
Informations complémentaires	20

Préambule

L'exercice fiscal clos le **31/12/2022** a une durée de **12 mois**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **1 335 673,69 €**.

Le résultat net comptable est un bénéfice de **405 672,22 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

• Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

• Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

• Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Cas des disponibilités en devise :

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Informations complémentaires

Informations relatives aux postes du bilan

- Tableau des immobilisations

RUBRIQUES	VALEUR BRUTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE (A)	AUGMENTATIONS (B)	DIMINUTIONS (C)	VALEUR BRUTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE (D)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Brevets				
Fonds commercial				
Autres				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Autres				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Prêts				
Autres		4 200,00		4 200,00

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice N-1
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de la plaquette

- Tableau des amortissements et dépréciations

RUBRIQUES	VALEUR BRUTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE (A)	AUGMENTATIONS (B)	DIMINUTIONS (C)	VALEUR BRUTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE (D)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Brevets				
Fonds commercial				
Autres				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Autres				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Prêts				
Autres				

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

• État des créances

	MONTANT BRUT	A UN AN AU PLUS	ENTRE UN AN ET 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 200,00	4 200,00		
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients	655 157,00	655 157,00		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux				
ÉTATS ET AUTRES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES				
Impôts sur les bénéfices	32 877,00	32 877,00		
TVA	42 111,00	42 111,00		
Autres impôts Divers				
Groupes et associés				
Débiteurs divers	694,00	694,00		
Charges constatées d'avance				
TOTAL	735 039,00	735 039,00		
Montants des prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

• État des dettes

	MONTANT BRUT	A UN AN AU PLUS	ENTRE UN AN ET 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	124 909,00	124 909,00		
Personnel et comptes rattachés	256 454,00	256 454,00		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	111 341,00	111 341,00		
ÉTATS ET AUTRES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES				
Impôts sur les bénéfices				
TVA	253 963,00	253 963,00		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	16 024,00	16 024,00		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	3 152,00	3 152,00		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	765 843,00	765 843,00		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Montant des emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

• État des charges constatées d'avance

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT	COMMENTAIRE
612001 - Redevance Bnp Leasing ordinateur (TVA 20%)	-619,00	
6135002 - Location logiciels (Import/Export)	-71,00	
6135001 - Location Payfit(saas) (TVA 20%)	-80,00	
6511 - Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels (TVA 20%)	-6,00	
612001 - Redevance Bnp Leasing ordinateur	-220,00	
6135005 - Salesforce (TVA 20%)	-6 263,00	
616 - Primes d'assurances (Pas de TVA)	-688,00	
TOTAL	-7 947,00	

• Capitaux propres

RUBRIQUES	DÉBUT D'EXERCICE	AUGMENTATION DE CAPITAL	RÉDUCTION DE CAPITAL	AFFECTATION DU RÉSULTAT	FIN D'EXERCICE
Capital	50 000,00				-50 000,00
Fonds fiduciaires					
Primes liées au capital social					
Écarts de réévaluation					
Réserve légale	877,87			4 122,13	5 000,00
Autres réserves					
Actionnaires capital souscrit non versé					
Report à nouveau créditeur	16 779,55			122 736,68	139 416,23
Report à nouveau débiteur					
Résultat de l'exercice	246 858,81				335 782,22
TOTAL	314 516,23			126 858,81	430 198,45

1. BILAN – ACTIF

Désignation de l'entreprise		2FACE - SIREN : 888969193				Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois		12		Néant ☐	
						Exercice N clos le		31/12/2022		N-1	
						Brut		Amortissements, provisions		Net	
										Net	
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)		AA							
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	AB		AC						
		Frais de développement	CX		CQ						
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG						
		Fonds commercial (1)	AH		AI						
		autres immos incorporelles	AJ		AK						
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles	AL		AM						
	Immobilisations corporelles	Terrains	AN		AO						
		Constructions	AP		AQ						
		Install. techniques, matériel et outillages industriels	AR		AS						
		Autres immos corporelles	AT		AU						
		Immos en cours	AV		AW						
		Avances et acomptes	AX		AY						
	Immobilisations financières	Participations évaluées selon méthode équivalence	CS		CT						
		Autres participations	CU		CV						
		Créances rattachées à participations	BB		BC						
Autres titres immobilisés		BD		BE							
Prêts		BF		BG							
Autres immobilisations financières		BH	4 200	BI		4 200					
Total (II)		BJ	4 200	BK		4 200					
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements	BL		BM						
		En cours de production de biens	BN		BO						
		En cours de production de services	BP		BQ						
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS						
		Marchandises	BT		BU						
	Créances	Avances et acomptes sur commandes	BV		BW						
		Clients et comptes rattachés (3)	BX	655 157	BY		655 157		245 974		
		Autres créances (3)	BZ	115 315	CA		115 315		5 356		
		Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC						
		Divers	V.M.P. (dont actions propres:)	CD		CE					
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	561 002	CG		561 002		385 734			
	Charges constatées d'avance (3)	CH		CI				7 946			
	Total (III)	CJ	1 331 474	CK		1 331 474		645 009			
	Frais d'émission d'emprunts à évaluer	(IV) CW									
	Primes de remboursement des obligations	(V) CM									
	Ecarts de conversion actif	(VI) CN									
Total général (I à VI)		CO	1 335 674	1A		1 335 674		645 009			
(1) Droit au bail			(2) à moins d'un an	CP	4 200	(3) à + d'1 an	CR	0			
Clause de réserve de propriété - immob.				stocks		créances					

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFP N° 2051-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise				2PACE - SIREN : 888969193		Néant ☐	
				Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :			50 000)	DA	50 000	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				DB		
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence			EK)	DC		
	Réserve légale (3)				DD	5 000	878
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE		
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)			B1)	DF		
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)			EJ)	DG		
	Report à nouveau				DH	139 416	16 680
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI	405 672	168 428
	Subventions d'investissement				DJ		
	Provisions réglementées				DK		
	TOTAL (I)				DL	600 088	235 985
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs				DM		
	Avances conditionnées				DN		
	TOTAL (II)				DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques				DP		
	Provisions pour charges				DQ		
	TOTAL (III)				DR		
Dettes	Emprunts obligataires convertibles				DS		
	Autres emprunts obligataires				DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU		
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)			EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	124 909	46 422
	Dettes fiscales et sociales				DY	607 524	362 558
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ		
	Autres dettes				EA	3 152	43
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)				EB		
	TOTAL (IV)				EC	735 585	409 024
Ecart de conversion passif				ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	1 335 674	645 009	
Renvois	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C		
			- Écart de réévaluation libre		1D		
			- Réserve de réévaluation (1976)		1E		
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme			EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	735 585	409 024
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

5. IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>2PACE</u>										Néant ☐	
CADRE A - IMMOBILISATIONS							Valeur brute des immos au début de l'exercice		Augmentations		
							Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Aquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I	CZ	D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II	KD	KE	KF	
CORPORELLES	Terrains							KG	KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre		dont composants	L9		KJ	KK	KL		
		Sur sol d'autrui		dont composants	M1		KM	KN	KO		
		Installations générales, agencements, aménagements des constructions		dont composants	M2		KP	KQ	KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels							KS	KT	KU	
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers						KV	KW	KX	
		Matériel de transport						KY	KZ	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	LC	LD	
		Emballages récupérables et divers						LE	LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours						LH	LI	LJ		
	Avances et acomptes						LK	LL	LM		
	TOTAL III						LN	LO	LP		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G	8M	8T		
	Autres participations						8U	8V	8W		
	Autres titres immobilisés						1P	1R	1S		
	Prêts et autres immobilisations financières						1T	1U	1V	4 200	
	TOTAL IV						LQ	LR	LS	4 200	
Total général (I + II + III + IV)							ØG	ØH	ØJ	4 200	
CADRE B - IMMOBILISATIONS							Diminutions		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence		
							Par virement de poste à poste	Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II	IO	LV	LW	1X
CORPORELLES	Terrains						IP	LX	LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre					IQ	MA	MB	MC	
		Sur sol d'autrui					IR	MD	ME	MF	
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions					IS	MG	MH	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT	MJ	MK	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers						IU	MM	MN	MO
		Matériel de transport						IV	MP	MQ	MR
		Matériel bureau et informatique, mobilier						IW	MS	MT	MU
		Emballages récupérables et divers						IX	MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours						MY	MZ	NA	NB	
	Avances et acomptes						NC	ND	NE	NF	
	TOTAL III						IY	NG	NH	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ	ØU	M7	ØW	
	Autres participations						IØ	ØX	ØY	ØZ	
	Autres titres immobilisés						I1	2B	2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières						I2	2E	2F	4 200	2G
	TOTAL IV						I3	NJ	NK	4 200	2H
Total général (I + II + III + IV)							I4	ØK	ØL	4 200	ØM

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : <u>2 PACE</u>						Néant ☒	
Exercice N clos le <u>31/12/2022</u>							
CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement		Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 – col. 2) – col. 5] (5)	
		Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments amortissement (2)	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés (3)		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)
		1	2	3	4		5
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. Industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres Immobilisés						
10	TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».							
CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice							
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice		-					
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice		=					
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.							

6. AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>2PACE</u>										Néant ☒		
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES					Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement					CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial					RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles					PE		PF		PG		PH	
TOTAL I					RK		RM		RN		RO	
Terrains					PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre				PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui				PR		PS		PT		PU	
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions				PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels					PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers				QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport				QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier				QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers				QP		QR		QS		QT	
TOTAL II					QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)					ØN		ØP		ØQ		ØR	
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4				
	Installations gales., agencs. et aménag.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2				
Installations techniques, matériel et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immob. corporelles	Inst. gales., agenc. et aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5				
	Matériel de bureau, informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1				
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL			NM			NO				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)		NW	TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)			NY	TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW-NY)					
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES												
				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunts à évaluer								Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations								SP		SR		

7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>2PACE</u>							Néant ☒		
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
		1	2		3		4		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)	3U	TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix	3V	TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées	3Y	TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z	TS		TT		TU		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts	5B	5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5	5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R	5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges	5V	5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z	TV		TW		TX		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B		6C		6D	
		- corporelles	6E	6		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participations	9U	9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières	Ø6	Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation	6X	6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	TY		TZ		UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB		UC		UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF				
	- financières		UG		UH				
	- exceptionnelles		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI							1O		

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

PROVISIONS POUR IMPÔTS				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

8.

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

DGFIP N° 2057-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>2PACE</u>										Néant ☐	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN			
				1	2	3					
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	4 200	UV	4 200	UW	0				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	655 157		655 157		0				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie	(Provisions pour dépréciation antérieurement constituée UO)	Z1								
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	102 767		102 767		0			
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	11 854		11 854		0			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	0		0		0			
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	694		694		0				
	Charges constatées d'avance	VS									
	TOTAUX		VT	774 672	VU	774 672	VV	0			
	RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans				
				1	2	3	4				
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	0	0	0	0					
	à plus d'1 an à l'origine	VH	0	0	0	0					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	124 909	124 909	0	0					
Personnel et comptes rattachés		8C	256 454	256 454	0	0					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	111 341	111 341	0	0					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	223 705	223 705	0	0					
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilées	VQ	16 024	16 024	0	0					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	3 152	3 152	0	0					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	735 585	VZ	735 585	0	0				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques	VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								

Désignation de l'entreprise : 2 PACE				Formulaire déposé au titre de l'IR				ET	Néant ☐		
I. RÉINTÉGRATIONS										Exercice N clos le 31/12/2022	
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE										WA 405 672	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés									WB	
	Avantages personnels non déduc. (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amort. excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE	XE 4 864		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG	571		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles			XX	XW		
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)			XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI									XY	
	Impôt sur les sociétés									I7 102 266	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL	Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI			L7	K7		
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)					I8		
				- imposées au taux de 0%					ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées pendant les exercices antérieurs			- Plus-values nettes à court terme					WN		
				- Plus-values soumises au régime des fusions					WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT				Intérêts excédentaires		SU	Zones d'entreprises		SW	WQ 33 539	
Quote part de 12% des plus-values à taux zéro										M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3	
TOTAL I										WR 546 341	
II - DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	WS
Quote-part dans les pertes subies par une sté de personnes ou un G.I.E.										WT	
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc.										WU	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)					WV		
				- imposées au taux de 0 %					WH		
				- imposées au taux de 19 %					WP		
				- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure					WW		
				- imputées sur les déficits antérieurs					XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19%									I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée									WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales / Produit net des actions et parts d'intérêts: (Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation									2A	XA
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX	
Mesures d'incitation	Dédutions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer										ZY
	Majoration d'amortissement										XD
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (art.44 sexies)		L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)		L5	XF
		ZFU – TE (art. 44 octies A)		ØV	S.I.I.C. (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)		XC	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)		PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XS	
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (Ext 2)	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)		YH			XG 120 277		
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		YC					
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)		YD					
	Dont déductions exceptionnelles (art 39 decies F)		YI	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI					
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)		YL								
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2	
TOTAL II										XH 120 277	
III - RÉSULTAT FISCAL											
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables.							Bénéfice (I - II)	XI	426 064		
							Déficit (II-I)	XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)							ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)								XL			
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)							XN	426 064	XO		

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	
DEPENSE MECENAT	33 539

DÉTAIL DES DÉDUCTIONS DIVERSES	
CREDIT D'IMPOT MECENAT	20 123
CREDIT D'IMPOT FAMILLE	30 264
CREDIT D'IMPOT INOVATION	69 890

10.

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>2FACE</u>				Néant ☒	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler ci-dessous)				Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles				ZV	ZW
Provisions pour risques et charges					
Total des provisions pour risques et charges				8X	8Y
Provisions pour dépréciation					
Total des provisions pour dépréciation				9D	9E
Charges à payer					
Total des provisions pour charges à payer				9K	9L
Totaux (Cadre III)				YN	YO
Totaux à reporter au tableau 2058-A				ligne WI	ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice		Imputations	
		L1			Montant net à la fin de l'exercice

12. DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFIP N° 2050-A-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>2 PACE</u>						Néant ☒	
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE (IMMOBILISATIONS)							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle	
1		2	3	4	5	6	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
7		8	9	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	11
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale réévaluée afférente aux éléments cédés						
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés						
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale						
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement						
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT devenues sans objet...						
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT						
19	Divers (détails à donner en extension 2)						
TOTAL							
Cadre A : + ou - valeur nette à court terme			A	Cadre B : + ou - valeur nette à long terme (ventilation par taux)			B
Cadre C : autres plus-values taxables à 19%				Cadre C : autres plus-values taxables à 19%			

Autres éléments : divers		Court terme	Qualification fiscale des PV ou MV réalisées			Plus-values taxables à 19 %
			Long terme			
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

39 / 55

14. SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Désignation de l'entreprise <u>2FACE</u>				Néant ☒	
Entreprises soumises à l'IS ou à l'IR: Rappel de la plus ou moins value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8%					
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis)					
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art.219 la sexies-0)					
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU					
Origine		Moins-values à 12,8%		Imputations sur les PVL de l'exercice imposables à 12,8 %	
1		2		3	
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)		N			
		N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
		N-10			
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS					
Origine		Moins-values		Imputation sur les plus-values à long terme	
		à 19% ou 15%		à 15% ou 19 %	
		à 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice		Imputations sur le résultat de l'exercice	
1		2		3	
4		5		6	
Moins-values nettes		N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)		N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
		N-10			

15.

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

Désignation de l'entreprise : <u>2PACE</u>				Néant ☒			
I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19%	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2						
Total 1 et 2		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
Total 4 et 5		6					
Montant réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve				Montant de la réserve à la clôture de l'exercice	
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt				
1	2	3	4			5	

16. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : <u>2PACE</u>		Néant ☐	
Exercice ouvert le : <u>01/01/2022</u> et clos le : <u>31/12/2022</u>		Données en nombre de mois : <u>12</u>	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	YP	29	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	3 355 894	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
Total 1	OX	3 355 894	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	935	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	20 394	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
Total 2	OM	21 329	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	387 098	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	500 985	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	166 376	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	1 562	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
Total 3	OJ	1 056 021	
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3		OG
			2 321 202
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	2 321 202	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV	☒	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	3 355 894	
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY - GZ	du	01/01/2022
	au	31/12/2022	
Date de cessation	HR		

17. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : 2PACE - SIREN : 888969193				Néant ☐	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	91 000
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	9 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :					
Forme juridique	SAS	Dénomination	RBO-GROUP		
N° SIREN (si société établie en France)	899854384	% de détention	27	Nb de parts ou actions	27 000
Adresse :	52 RUE CHANZY				
	92600	ASNIERES-SUR-SEINE			
Forme juridique	SAS	Dénomination	LADEZ-GROUP		
N° SIREN (si société établie en France)	899756688	% de détention	27	Nb de parts ou actions	27 000
Adresse :	3 rue de Buzelin				
	75018	PARIS 18			
Forme juridique	SAS	Dénomination	HOLDING SAMSON MANAGMENT		
N° SIREN (si société établie en France)	899839575	% de détention	37	Nb de parts ou actions	37 000
Adresse :	2 BD ARISTIDE BRIAND				
	17340	CHATELAILLON-PLAGE			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :					
Titre	Nom complet				
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :					
Titre	Nom complet				
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :					

18. FILIALES ET PARTICIPATIONS

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : 2PACE - SIREN : 888969193		Néant ☒
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		
.....		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		
.....		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		
.....		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		
.....		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		
.....		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		
.....		

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD
(2023)



N° 15252*08
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022 ou Année : 2022	
Dénomination de l'entreprise : 2PACE	Néant ☐
SIREN de l'entreprise : SIREN : 888969193	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination et adresse	
SIREN	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD	
Autres créances non reportable et non restituables	
CRÉANCES REPORTABLES	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD	20 123
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %) + (ligne 2 × 9 %) × 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD	
dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD	30 264
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	

CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES

Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)

Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD

Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD

69 980

dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM

Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD

Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD

Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD

Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD

Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD

Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)

Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD

Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD

Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD

Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SP

Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n°2079-CJOL-SD

PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :

CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N[illegible]

CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS

[illegible]

DÉCLARATION DES LOYERS PROFESSIONNELS
DECLOYER - déclaration des loyers professionnels (VILLENEUVE-D'ASCQ)
Mise à jour permanente des valeurs locatives

Entreprise déclarante

2PACE - SIREN : 888969193

Année de déclaration

Déclaration des loyers prévus pour l'année : 2023

Local

Référence du local	5900912846016202A1202334
Invariant du local	590091284601
Adresse du local	0012 RUE PAPIN
	Bâtiment B, étage 00, entrée 01
	59650 VILLENEUVE-D'ASCQ
Précisions sur l'adresse	
Propriétaire du local	NATIOCREDIBAIL 5599
SIREN du propriétaire du local	998630206
Mode d'occupation du local	Local exploité sous un bail unique ayant des surfaces et des utilisations di
Montant du loyer annuel du local	
Date de fin d'occupation du local (laisser vide si non applicable)	

Détail des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance, libellé	Période du / au		Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Honoraires	21/02/2022	21/02/2023	86		
Locations immobilières	19/12/2022	18/01/2023	144		
Locations moins de 6 mois	16/03/2021	16/03/2022	346		
Primes d'assurances	01/01/2022	31/12/2022	688		
Salesforce	01/03/2021	28/02/2022	421		
Salesforce	15/06/2021	14/06/2022	13 704		
Location Payfit(saas)	15/11/2021	14/01/2022	299		
Location Payfit(saas)	15/11/2021	14/01/2022	49		
Redevances pour concessions, brevets, licences,	27/03/2021	26/03/2022	16		
Redevances pour concessions, brevets, licences,	19/04/2021	18/04/2022	7		
Redevance Macbook pro 13' - n° série: FVFDL3YMNHY	01/01/2022	31/01/2022	110		
Redevance MacbookAIR - n° série: FVFF6F9AQ05D	01/01/2022	31/01/2022	489		
Redevance Macbook pro 13' - n° série: FVFDL3YMNHY	01/01/2022	31/01/2022	110		
Redevance Macbook 13 N° série : SFVHG3C3YQ05D	01/01/2022	31/01/2022	65		
Redevance Macbook 13 N° série : SFVFGH18EQ05G	01/01/2022	31/01/2022	65		

CRÉDITS D'IMPÔT POUR DÉPENSES DE RECHERCHE
CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE (ARTICLE 244 QUATER B DU CGI)
ET CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA RECHERCHE COLLABORATIVE (ARTICLE 244 QUATER B BIS DU CGI)

Rappel : Les déclarations 2069-A-SD, 2069-A-1-SD, 2069-A-2-SD et 2069-A-3-SD sont obligatoirement télé-déclarées en utilisant la procédure EDI-TDFC. Pour plus d'information sur la télédéclaration, veuillez consulter le portail fiscal www.impots.gouv.fr/, rubrique « Professionnels ». Dans ces conditions, il n'est plus nécessaire d'adresser une copie au ministère chargé de la recherche, les données lui étant directement transmises.
Le modèle de dossier justificatif du CIR est à la disposition des entreprises sur le [site du ministère chargé de la recherche](http://site.du.ministere.charge.de.la.recherche). Ce dossier est à remplir chaque année par les entreprises pour justifier leur déclaration.

Dépenses engagées au titre de l'année	2022
Désignation, adresse et n° siren de la société membre de groupe ou de la société tête de groupe pour lequel le formulaire est déposé	
2 PACE	888969193
3 RUE BUZELIN	
75018	PARIS 18
Ancienne adresse en cas de changement	

Code NACE	6202A	Activités (cf. notice)	A5 - Informatique	
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)			CX	☐
Nom de la société tête de groupe (si applicable)				
Numéro siren de la société tête de groupe (si applicable)				
Nombre de sociétés du groupe (y compris la société mère) pour lesquelles une déclaration 2069-A-SD est ou sera déposée				
Montant des crédits d'impôt du groupe (à compléter exclusivement dans le cadre du dépôt de la déclaration de la société mère, renseignement non demandé à une société fille)			DX	
Dont crédit d'impôt recherche (CIR)			DX1	
Dont crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative (CRC)			DX2	
Entreprises ayant engagé pour la 1ère fois des dépenses de recherche en 2022			AZ	☐
Entreprises nouvelles créées au cours de l'année déclarée	BZ	☐	Préciser la date de début d'activité	
PME au sens communautaire	KZ	☒	Préciser si entreprise	
Chiffre d'affaires HT	DZ	3 355 894	Nombre de salariés	CZ 29
Nombre de chercheurs et techniciens	EZ	8	Nombre de "jeunes docteurs"	FZ
Sociétés de personnes n'ayant pas opté pour l'IS	IZ	☐	Société bénéficiant du régime des JEI	GZ align="center"> ☐

CRÉDIT D'IMPÔT POUR DÉPENSES DE RECHERCHE PRÉVU À L'ARTICLE 244 QUATER B DU CGI		
I - DÉPENSES DE RECHERCHE OUVRANT DROIT AU CRÉDIT D'IMPÔT (CIR-RECHERCHE)		ANNÉE CIVILE N
A. DÉPENSES RELATIVES À DES OPÉRATIONS DE RECHERCHE RÉALISÉES EN PROPRE PAR L'ENTREPRISE		
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées à la recherche	1	
Dotations aux amortissements pour les immobilisations sinistrées	2	
Dépenses de personnel relatives aux chercheurs et techniciens de recherche (sauf dépenses lignes 4 et 5)	3	
Rémunérations et justes prix au profit des salariés auteurs d'une invention résultant d'opérations de recherche	4	
Dépenses de personnel relatives aux jeunes docteurs (à indiquer pour le double de leur montant pour les vingt-quatre premiers mois suivant leur premier recrutement)	5	
Autres dépenses de fonctionnement (hors frais de collection) (ligne 1 × 75 %) + [(ligne 3 + ligne 4) × 43 %] + ligne 5	6	
Montant total des dépenses de fonctionnement (ligne 1 + ligne 2 + ligne 3 + ligne 4 + ligne 5 + ligne 6)	7	
Frais de prise et maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	8	
Dépenses de défense de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	9	
Dotations aux amortissements de brevets acquis en vue de la recherche et du développement expérimental et de certificats d'obtention végétale (COV)	10	
Dépenses liées à la normalisation (à indiquer pour la moitié de leur montant, cf. notice)	11	
Primes et cotisations ou part des primes et cotisations afférentes à des contrats d'assurance de protection juridique prévoyant la prise en charge des dépenses exposées dans le cadre de litiges portant sur un brevet ou un certificat d'obtention végétale dont l'entreprise est titulaire dans la limite de 60 000 €	12	
Dépenses de veille technologique dans la limite de 60 000 €	13	
Montant total des dépenses de recherche réalisées par l'entreprise (ligne 7 + ligne 8 + ligne 9 + ligne 10 + ligne 11 + ligne 12 + ligne 13)	14	

B. DÉPENSES RELATIVES À DES OPÉRATIONS DE RECHERCHE EXTERNALISÉES AUPRÈS DE CERTAINS ORGANISMES		
Dépenses afférentes aux opérations confiées à des organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés avec un lien de dépendance en France :	15a	

avec un lien de dépendance à l'étranger :	15b	
Dépenses afférentes aux opérations confiées à des organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés sans lien de dépendance en France :	16a	
sans lien de dépendance à l'étranger :	16b	
Montant total des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés (ligne 15a + ligne 15b + ligne 16a + ligne 16b)	17	
Plafonnement des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés Si ligne 17 inférieure à (ligne 14 x 3), reporter le montant indiqué ligne 17 Si ligne 17 supérieure à (ligne 14 x 3), reporter le résultat du calcul précité	18	
Plafonnement spécifique des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes avec un lien de dépendance Si (ligne 15a + ligne 15b) (dans la limite du montant figurant ligne 18) n'excède pas 2 000 000 €, reporter ce montant ligne 19 Si (ligne 15a + ligne 15b) (dans la limite du montant figurant ligne 18) excède 2 000 000 €, reporter 2 000 000 € ligne 19	19	
Plafonnement spécifique des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes sans lien de dépendance Si (ligne 16a + ligne 16b) (dans la limite du montant suivant : (ligne 18 - ligne 19)) n'excède pas 10 000 000 €, reporter ce montant ligne 20 Si (ligne 16a + ligne 16b) (dans la limite du montant suivant : (ligne 18 - ligne 19)) excède 10 000 000 €, reporter 10 000 000 € ligne 20	20	
Montant total des dépenses de recherche externalisée après plafonnements (ligne 19 + ligne 20 dans la limite de 10 000 000 €)	21	

C. MONTANT TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE	ANNÉE CIVILE N	
Montant des dépenses de recherche ouvrant droit au crédit d'impôt (CIR-Recherche) (ligne 14 + ligne 21)	22	
Montant des subventions publiques remboursables ou non	23a	
Pour les prestataires, le montant des dépenses exposées pour la réalisation des opérations de recherche pour le compte de tiers	23b	
Dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt	24	
Montant des remboursements de subventions publiques	25	
Montant net total des dépenses de recherche (ligne 22 - ligne 23a - ligne 23b - ligne 24 + ligne 25)	26a	
Dont montant net des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer	26b	

II - DÉPENSES DE COLLECTION OUVRANT DROIT AU CRÉDIT D'IMPÔT (CIR-COLLECTION)	ANNÉE CIVILE N	
Frais de collection	27	
Frais de défense des dessins et modèles dans la limite de 60 000€	28	
Total des dépenses de collection (ligne 27 + ligne 28)	29	
Montant des subventions publiques remboursables ou non	30	
Dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt	31	
Montant des remboursements de subventions publiques	32	
Montant net total des dépenses de collection (ligne 29 - ligne 30 - ligne 31 + ligne 32)	33a	
Dont montant net des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer	33b	

Montant net total des dépenses de recherche et de collection (ligne 26a + ligne 33a)	34a	
Dont montant net des dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer (ligne 26b + ligne 33b)	34b	

III - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION

A. LORSQUE LA SOMME DES DÉPENSES PORTÉES LIGNES 34a et 87 N'EXCÈDE PAS 100 000 000 €

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE RECHERCHE (CIR-RECHERCHE)		
Montant net total des dépenses de recherche (reporter le montant indiqué ligne 26a)	35a	
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer (reporter le montant indiqué ligne 26b)	35b	
Montant du crédit d'impôt [(ligne 35a - ligne 35b) x 30 %] + (ligne 35b x 50 %)	36	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 92a)	37	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 36 + ligne 37)	38a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM	38b	
DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE COLLECTION (CIR-COLLECTION)		
Montant net total des dépenses de collection (reporter le montant indiqué ligne 33a)	39a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer (reporter le montant indiqué ligne 33b)	39b	
Montant total du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement de minimis [(ligne 39a - ligne 39b) x 30 %] + (ligne 39b x 50 %)	40	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 92b)	41	
Montant total du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement de minimis (ligne 40 + ligne 41)	42a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un département d'outre-mer avant plafonnement	42b	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement	43	
Montant cumulé du crédit d'impôt et des aides de minimis (ligne 42a + ligne 43)	44	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement de minimis : Si le montant ligne 43 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 45a Si le montant ligne 44 est inférieur à 200 000 €, reporter le montant déterminé ligne 42a à la ligne 45a Si le montant ligne 44 est supérieur à 200 000 €, reporter (200 000 € - ligne 43) à la ligne 45a	45a	

Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un département d'outre-mer après plafonnement	45b	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 38a + ligne 45a)	46a	
Dont montant total du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 38b + ligne 45b)	46b	

B. LORSQUE LA SOMME DES DÉPENSES PORTÉES LIGNES 34a et 87 EST SUPÉRIEURE À 100 000 000 €

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE		
Montant net total des dépenses de recherche limité à 100 000 000 € - dépenses de recherche collaborative (reporter le montant indiqué ligne 26a dans la limite de (100 000 000 € - ligne 87))	47a	
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer (reporter le montant indiqué ligne 26b dans la limite de (100 000 000 € - ligne 87))	47b	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche [(ligne 47a - ligne 47b) x 30 %] + (ligne 47b x 50 %)	48	
Indiquer la part des dépenses de recherche supérieure à 100 000 000 € - dépenses de recherche collaborative [ligne 26a - (100 000 000 € - ligne 87)]	49	
Déterminer le montant du crédit d'impôt relatif à la fraction supérieure à 100 000 000 € - dépenses de recherche collaborative (ligne 49 x 5 %)	50	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 48 + ligne 50)	51	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 92a)	52	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche (ligne 51 + ligne 52)	53a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche exposées dans un département d'outre-mer	53b	
DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION		
Montant net total des dépenses de collection (reporter le montant indiqué ligne 33a)	54a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer (reporter le montant indiqué ligne 33b)	54b	
Plafond disponible (100 000 000 € - ligne 87 - ligne 47a)	55	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise [(ligne 54a dans la limite de la ligne 55 - ligne 54b dans la limite de la ligne 55) x 30 %] + (ligne 54b dans la limite de la ligne 55 x 50 %)	56	
Crédit d'impôt lorsque la part des dépenses de collection excède le plafond disponible [(ligne 54a - ligne 55) > 0], le crédit d'impôt est calculé au taux de 5 % [(ligne 54a - ligne 55) x 5 %]	57	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement de minimis (ligne 56 + ligne 57)	58	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 92b)	59	
Montant du crédit d'impôt avant plafonnement de minimis (ligne 58 + ligne 59)	60	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE n° 1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis)	61	
Montant cumulé du crédit d'impôt et des aides de minimis (ligne 60 + ligne 61)	62	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement de minimis Si le montant ligne 61 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 63a Si le montant ligne 62 est inférieur à 200 000 €, reporter le montant déterminé ligne 60 à la ligne 63a Si le montant ligne 62 est supérieur à 200 000 €, reporter (200 000 € - ligne 61) à la ligne 63a	63a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un département d'outre-mer	63b	

Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 53a + ligne 63a)	64a	
Dont montant du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection situées dans un département d'outre-mer (ligne 53b + ligne 63b)	64b	

IV - DÉPENSES D'INNOVATION OUVRANT DROIT AU CRÉDIT D'IMPÔT (CIR-INNOVATION)		
DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT	ANNÉE CIVILE N	
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées aux opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	65	
Dépenses de personnel affecté à la réalisation d'opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	66	244 685
Autres dépenses de fonctionnement [(ligne 65 x 75 %) + (ligne 66 x 43 %)]	67	105 215
Dotations aux amortissements, frais de prise et de maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale, frais de dépôt de dessins et modèles	68	
Frais de défense des brevets, certificats d'obtention végétale, dessins et modèles	69	
Opérations confiées à des entreprises ou bureaux d'études et d'ingénierie agréés	70	
Montant total des dépenses d'innovation (ligne 65 + ligne 66 + ligne 67 + ligne 68 + ligne 69 + ligne 70)	71	349 900
Montant total des dépenses d'innovation après plafonnement (ligne 71 dans la limite de 400 000 €)	72	349 900
Montant encaissé des subventions publiques remboursables ou non	73	
Pour les prestataires, montant des sommes au titre des travaux d'innovation qui leur ont été confiées	74	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt	75	
Montant des remboursements de subventions publiques	76	
Montant net des dépenses d'innovation (ligne 72 - ligne 73 - ligne 74 - ligne 75 + ligne 76)	77a	349 900
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer	77b	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées par les micro et petites entreprises dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	77c	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées par les moyennes entreprises dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	77d	
Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation	78	69 980

Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche, de collection et d'innovation (ligne 46a ou 64a + ligne 80a)	81a	69 980
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche, de collection et d'innovation situées dans un département d'outre-mer (ligne 46b ou 64b + ligne 80b)	81b	

CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA RECHERCHE COLLABORATIVE PRÉVU À L'ARTICLE 244 QUATER B BIS DU CGI		
V - DÉPENSES DE RECHERCHE COLLABORATIVE OUVRANT DROIT AU CRÉDIT D'IMPÔT (CRC)	ANNÉE CIVILE N	
Dépenses facturées par des organismes de recherche et de diffusion des connaissances agréés dans le cadre d'un contrat de collaboration de recherche effective	82	
<i>Dont dépenses éligibles afférentes aux opérations réalisées directement par des organismes de recherche et de diffusion des connaissances agréés (de premier ou second rang) en France</i>	83a	
<i>Dont dépenses éligibles afférentes aux opérations réalisées directement par des organismes de recherche et de diffusion des connaissances agréés (de premier ou second rang) à l'étranger</i>	83b	
Montant total des dépenses de recherche collaborative éligibles après plafonnement Si (ligne 83a + ligne 83b) n'excède pas 6 000 000 €, reporter ce montant ligne 84 Si (ligne 83a + ligne 83b) excède 6 000 000 €, reporter 6 000 000 € ligne 84	84	
Montant des aides publiques remboursables ou non	85	
Montant des remboursements des aides publiques	86	
Montant net des dépenses de recherche collaborative (ligne 84 - ligne 85 + ligne 86)	87	
<i>Dont montant net des dépenses de recherche collaborative exposées par les PME</i>	88	
Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche collaborative [(ligne 87 - ligne 88) x 40 %] + (ligne 88 x 50%)	89	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 92a)	90	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche collaborative (ligne 89 + ligne 90)	91	

VI - CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS									
Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupement assimilés et n° SIREN	% des droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt							
		CIR						CRC	
		Pour dépenses de recherche		Pour dépenses de collection		Pour dépenses d'innovation		Pour dépenses de recherche collaborative	
.....									
.....									
.....									
.....									
	TOTAL	92a		92b		92c		92d	

VII - CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DES CRÉDITS D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS									
Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupement assimilés et n° SIREN	% des droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt							
		CIR						CRC	
		Pour dépenses de recherche		Pour dépenses de collection		Pour dépenses d'innovation		Pour dépenses de recherche collaborative	
						</			

VIII - UTILISATION DE LA CRÉANCE		
<u>VII-1. Entreprises à l'impôt sur les sociétés</u> : reporter le montant des crédits d'impôt déterminés lignes 81a et 91 sur le relevé de solde n° 2572-SD et les montants déterminés lignes 81a, 81b et 91 sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD.		
<u>VII-2. Entreprises à l'impôt sur le revenu</u> : reporter le montant des crédits d'impôt déterminés lignes 81a et 91 sur la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO et les montants déterminés lignes 81a, 81b et 91 sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD.		
<u>VII-3. Mobilisation de créance auprès d'un établissement de crédit</u> :		
Montant des créances de CIR dont la mobilisation est demandée	94	
Montant des créances de CRC dont la mobilisation est demandée	95	

IX - SIGNATURE	
À PARIS 18	Le 31/05/2023
Mr Julien SAMSON	

**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)**

N° 2065-SD

2023

cerfa

N° 11084*24
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	31/12/2022	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☒
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
2PACE - SIREN : 888969193			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
3 RUE BUZELIN					
75018 PARIS 18					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
			☐		
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	383 564	Déficit	0	
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
	Bénéfice imposable à 15%	42 500			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%			PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%
PV à long terme imposables à 0%			PV exonérées (238 quinquies)		
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies	☐
Entreprise nouvelle, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité art.44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 octies A			☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			☐
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)					☐
D IMPUTATIONS					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :					☐
2- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :					☐
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée		PENNYLANE
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA		Visa : CGA	☐	Viseur conventionné	☐
Examen de conformité fiscale (ECF)		☐	Nom du prestataire ECF		

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

						Si déposé néant, cochez la case : ☐	
I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS							
Montant global brut des distributions:		payées par la société elle-même				a	
		payées par un établissement chargé du service des titres				b	
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:						c	
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts						d	
Montant des autres distributions:						e	
						f	
						g	
						h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %						i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%						j	
Montant des revenus répartis						Total (a à h)	
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS							
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
RBO-GROUP 52 RUE CHANZY 92600 ASNIERES-							
LADEZ- 3 rue de Buzelin 75018 PARIS 18							
HOLDING 2 BD ARISTIDE BRIAND 17340 CHATELAILLON							
Arnaud 3 rue de Buzelin 75018 PARIS 18							
Julien 2 BD ARISTIDE BRIAND 17340 CHATELAILLON							
REMI 52 rue Chanzy 92600 ASNIERES-							

K	DIVERS			
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)				
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)			1 155 391
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages			
	MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
	MVLT réalisée au cours de l'exercice			
	MVLT restant à reporter			
M	OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS			
	Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice			
	Nombre de reçus délivrés			

2PACE

Société par actions simplifiée au capital de 50.000 euros
Siège social : 3, rue Buzelin - 75018 Paris
888 969 193 RCS Paris
(la « Société »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 12 JUIN 2023

(…)

TROISIEME DECISION

(Affectation du résultat)

La collectivité des Associés approuve la proposition du Président et **décide** de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022, constituant un bénéfice de 405.672 euros, de la manière suivante :

- Poste « report à nouveau » antérieur : 139.416 €
- Poste « réserve légale » antérieur : 5.000 €

- Montant affecté au poste « report à nouveau » : 285.672 €
- Montant affecté à titre de dividendes : 120.000 €

Le poste « report à nouveau » présentera désormais un solde de 425.088 euros.

Les dividendes en numéraire seront mis en paiement au siège social à compter de la date des présentes.

La collectivité des Associés **reconnaît** avoir été informé que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,80 % auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,20 %, soit une taxation globale de 30 %. Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, la collectivité des Associés **prend acte** de ce que les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents sont les suivants :

Date de clôture	Montant des dividendes	Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40%*	Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%*
31 décembre 2021	120.000 €	120.000 €	0 €
31 décembre 2020	0 €	0 €	0 €
31 décembre 2019	0 €	0 €	0 €

(*) Abattement de 40% mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

(…)

CINQUIEME DECISION

(Pouvoir en vue de l'accomplissement des formalités)

La collectivité des Associés **donne** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Certifié conforme par le président.

DocuSigned by:
Julien Samson
0897C227A6D3493...

Monsieur Julien Samson